



Challenge départemental Futsal féminin 2020

Le District de football de La Manche organise les phases départementales du Challenge FUTSAL «Seniors Féminin», « U18F », «U16F» et «U13F». Ces épreuves sont gérées par la Commission Féminine et le secrétariat administratif du District en liaison avec la Commission Sportive et de Discipline et la Commission des Arbitres du District.

1– ENGAGEMENTS

Toutes les équipes engagées dans les championnats **Seniors F** de Ligue et de District peuvent s'inscrire et participer aux phases départementales du challenge « **FUTSAL seniors Féminin** ». Aucune entente autre que les ententes déjà engagées en championnat ne sont autorisées en challenge futsal seniors F.

Les **équipes** engagées dans les championnats **U18F** et **U16F** de Ligue peuvent s'inscrire aux Challenges Départementaux « **FUTSAL U18F** » et «**FUTSAL U16F**». Aucune entente autre que les ententes déjà engagées en championnat ne sont autorisées en challenges « **FUTSAL U18F** » et « **FUTSAL U16F** ».

Tous les clubs du District de La Manche peuvent inscrire une ou plusieurs équipes au Challenge «**FUTSAL U13F** ». Les ententes entre clubs d'un même secteur géographique sont autorisées en challenge futsal U13F.

2 – CALENDRIER

La Commission Féminine du District de la Manche réserve plusieurs journées en janvier 2020 au calendrier général.

3 – DURÉE ET HORAIRE DES RENCONTRES

La durée de rencontres variera en fonction du nombre d'équipes présentes aux plateaux.

4 – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET QUALIFICATIONS

Le **nombre de joueuses** est de **5** dont un gardien avec la possibilité d'avoir **4** remplaçantes, nombre de remplacements illimité et à tout moment de la partie (ballon en jeu ou non) dans la zone des 5 mètres.

Équipement des joueuses, shorts, maillots numérotés, chaussures adaptées pour la pratique en salle (sans crampons), protège-tibias obligatoires.

Les joueuses autorisées à participer au Challenge Futsal départemental **U18F** sont les **U18F, U17F et U16F**.

Les joueuses autorisées à participer au Challenge Futsal départemental **U16F** sont les **U16F, U15F et U14F**.

Les joueuses autorisées à participer au Challenge Futsal départemental **U13F** sont les **U13F, U12F et U11F**.

Les cas litigieux seront tranchés par les commissions compétentes du District

5 – CLASSEMENT DES RENCONTRES

Le classement des équipes est établi par addition des points décomptés comme suit

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la façon suivante :

- d'après le nombre de points obtenus pour les rencontres ayant opposé les équipes ex æquo